Berne, le 28 juillet 2017

**Réponse de la Suisse au Questionnaire de l’expert indépendant chargé d’examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l’homme**

Conformément à la demande de l’expert indépendant chargé d’examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l’homme, veuillez trouver ci-dessous des exemples, des rapports et de la documentation ayant trait à l’impact en matière de droits de l’homme dans un contexte d’austérité, de réformes économiques, ou de politiques de consolidation fiscale.

**Sécurité sociale**

La Suisse ayant été épargnée dans une large mesure par la crise économique et financière de 2008/2009, il n’a pas été nécessaire de prendre de mesures d’austérité en matière de sécurité sociale. Différentes révisions législatives ont été décidées. La dernière en date porte sur la [réforme de la prévoyance vieillesse](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/altersvorsorge2020.html). Mais elles obéissent à d’autres impératifs. Dans le contexte de la réforme 2020, il est révélateur par exemple que l’abaissement du taux de conversion dans le régime de prévoyance professionnelle (2e pilier) soit accompagné de mesures de compensation dans le 1er pilier (régime public d’assurance vieillesse) et le 2ème pilier. La préoccupation qui s’exprime est celle de préserver le revenu des retraités en maintenant le niveau des prestations, mais aussi de présenter un paquet de mesures équilibré.

C’est un élément important dans la mesure où toute loi peut faire l’objet après son adoption d’une demande de référendum. Cette réalité incite le gouvernement comme les parlementaires à trouver un compromis pouvant remporter l’adhésion populaire.

La recherche d’un équilibre se traduit au stade de la genèse même de la loi par une estimation de l’impact des mesures envisagées sur les différentes catégories de la population (cf. [par ex. les chapitres 4.4, 4.5 et 4.7 du message sur la réforme 2020, FF 2015 1](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/altersvorsorge2020/documentation.html)). Même si cette estimation de l’impact n’est pas a priori guidée d’une perspective de droits humains, la préoccupation est similaire à une étude d’impact et cette démarche joue un rôle comparable. Grâce à elle, les autorités peuvent trancher avec à l’esprit le coût social des mesures qu’elles envisagent. A signaler également que chaque message au Parlement contient un chapitre sur la compatibilité des projets de loi ou de révision avec les obligations internationales de la Suisse (donc y compris les conventions droits de l’homme ratifiées par la Suisse).

**Effets des accords de libre-échange**

La Suisse négocie généralement ses Accords de libre-échange (ALE) dans le cadre de l’Association européenne de libre-échange (AELE), dont elle est membre. Elle a par ailleurs conclu des ALE bilatéraux avec l’UE (1972), les Îles Féroé (1994), le Japon (2009) et la Chine (2013).

La conclusion d’ALE est largement saluée en Suisse, mais elle a aussi ses détracteurs et suscite des interrogations: sur quelles informations le Conseil fédéral et l’administration se fondent-ils pour préparer la négociation d’ALE ? Quelles sont les conséquences économiques des ALE ? Les ALE ont-ils une incidence négative sur les conditions économiques, sociales et écologiques dans d’autres pays, en particulier des pays émergents ou en développement ? Le secteur agricole national subira-t-il des pressions lors de futures négociations de libre-échange? Étant donné que la négociation d’ALE incombe au Conseil fédéral (art. 184 de la Constitution) et que le Parlement ne peut ensuite que les approuver ou les rejeter dans leur globalité (art 166, al. 2, Cst.), on peut se demander quelles sont les informations sur lesquelles le Conseil fédéral ou l’administration fédérale se fondent pour négocier les ALE.

Compte tenu de ces éléments, les commissions de gestion des Chambres fédérales ont, le 29 janvier 2015, chargé le Contrôle parlementaire de l’administration (CPA) d’évaluer les effets des ALE. L’objet a été attribué à la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N). Ce rapport est accessible en ligne : [Effets des accords de libre-échange, Rapport de la Commission de gestion du Conseil national, 4. juillet 2017](https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/bericht-mm-gpk-2-2017-07-06-f.pdf)

**Flux financiers illicites**

La lutte contre les flux financiers illicites fait partie des objectifs de développement durable. La Suisse s’est engagée pour mettre en œuvre de l’Agenda 2030 de développement durable. Un premier rapport national sur la mise en œuvre en Suisse en planifié pour 2018. Une évaluation des données initiales (« *baseline assessment »*) a été effectuée dans le premier semestre de 2017. En juillet/août de 2017, une consultation publique aura lieu.

En outre, le Conseil fédéral a publié le 12 octobre 2016 un rapport[[1]](#footnote-1) présentant une vue d’ensemble sur les flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement ainsi que des travaux réalisés dans ce domaine sur le niveau national et international.

**Autres rapports ayant trait à l’impact des politiques de consolidation fiscales en matière de droits de l’homme :**

* Projets d’études des chercheurs Suisses relatifs au Burkina Faso [[2]](#footnote-2)
* Corruption and state-backed debts in Mozambique - What can external actors do? [[3]](#footnote-3)
* Health impact assessment for engaging natural resource extraction projects in sustainable development in producer regions.[[4]](#footnote-4)



* Draft progress report on the research-based study on the impact of flow of funds of illicit origin and the non-repatriation thereof to the countries of origin on the enjoyment of human rights. Jean Ziegler and Obiora Okafor (Co-rapporteurs) Human Rights Council/Advisory Committee/Eighteenth session 20 – 24 February 2017. [[5]](#footnote-5)

1. Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement

   Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 13.3848 (Ingold) du 26 septembre 2013 et 15.3920 (Maury Pasquier) du 23 septembre 2015 : <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/45658.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Measuring the development outcomes of resource - extraction in producer countries (Fritz Brugger, Pascal Rey, Peter Hochet, Selina Bezzola) 2016-2019. This project aims at developing a methodology to monitor social, economic and environmental development effects of resource extraction on producer regions over time. The monitoring results are expected to inform the ongoing deliberations between public, private and civil society stockholders about the governance of extractive projects and their contribution to development by providing evidence in a systematic, unbiased and transparent manner. For the methodology see [www.resource-impact.org](http://www.resource-impact.org). [↑](#footnote-ref-2)
3. Corruption and state-backed debts in Mozambique - What can external actors do? (Aled Williams/ Jan Isaksen). November 2016, Anti-Corruption Resource Centre.  
   Mozambique recently faced a turn for the worse in its balance of payments problems because semi-public entities took out government-backed debts worth over USD 2 billion without fulfilling constitutional and legal requirements. The sources of the debts were Credit Suisse and the Russian bank VTB. These loans illustrate the mechanisms by which illicit financial flows not only leave developing countries to other locations in the global economy, but also flow back into them, bypassing formal oversight mechanisms and lending rules. Major financial discrepancies exist in terms of the use of the three loans and international development partners and domestic stakeholders suspect some form of corruption. An independent audit was financed by the Swedish government to look into the loans (Independent audit related to loans contracted by ProIndicus S.A., EMATUM S.A. and Mozambique Asset Management S.A. By Kroll. 23 June 2017): <https://www.researchgate.net/publication/311439350_Corruption_and_state-backed_sebts_in_Mozambique_What_can_external_actors_do> [↑](#footnote-ref-3)
4. Health impact assessment for engaging natural resource extraction projects in sustainable development in producer regions. (Mirko Winkler; Fritz Brugger; August 2017-2023). This research project a) analyses public health policies and the status of health impact analysis in the governance of resource extraction, b) integrate the method into the RID (see above) in order to refine the health analysis, c) improve the health-impact-assessment (HIA) capacity in the country and d) make suggestions to amend health policies with a view to avoid negative health outcomes from resource extraction; d) engage in a policy dialogue to strengthen HIA related policies: <http://www.dec.ethz.ch/research/HIA.html> [↑](#footnote-ref-4)
5. “Concerning the negative impact of the flow of funds of illicit origin and the non-repatriation thereof to the countries of origin on the enjoyment of human rights, the Advisory Committee took note of the draft progress report on the research-based study on the impact of the flow of funds of illicit origin and the non-repatriation thereof to the countries of origin on the enjoyment of human rights submitted by the drafting group at its current session; and requested the drafting group to finalize the progress report to the Human Rights Council in light of the discussion held by the Advisory Committee at its current session, after circulating it electronically to all members of the Advisory Committee for approval, with a view to submitting it to the Council at its thirty-sixth session.” <http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/(httpNewsByYear_en)/0C32D371A63B44EBC12580D100383CF6?OpenDocument&cntxt=9CA30&cookielang=en> [↑](#footnote-ref-5)